

<https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/10/03/campagne-de-vaccination-contre-le-hpv...>

Mattea Battaglia, Violaine Morin

8 min read

Campagne de vaccination contre le HPV : le « petit angle mort » de l'enseignement privé

- [Société](#)
- [Éducation](#)

Si le vaccin contre le papillomavirus sera proposé dans tous les collèges publics, les établissements privés ont dû se porter volontaire. Une petite minorité n'organise pas la vaccination, provoquant l'agacement du ministre de la santé, Aurélien Rousseau.

Article réservé aux abonnés



Commencer une campagne de vaccination – comme celle contre les papillomavirus proposée pour la première fois directement dans leur établissement scolaire aux collégiens de 5^e – par une polémique, le ministre de la santé, Aurélien Rousseau, s'en serait bien passé. Ladite campagne, qui a démarré lundi 2 octobre, a été érigée en chantier prioritaire, en matière de prévention, par le chef de l'Etat, Emmanuel Macron. Elle commence tout juste à se déployer dans certaines régions, et sera ensuite étendue à tout le territoire. *« Aujourd'hui, il y a 7 000 collèges dans lesquels il va y avoir des opérations de vaccination, a précisé ce mardi 3 octobre, sur France Inter, Aurélien Rousseau, dont 1 500 qui sont dans le privé. »*

La polémique se situe, précisément, dans ces chiffres : tous les collèges de France ne sont pas engagés dans la campagne – et tous n'ont pas été invités, dans les mêmes termes, à le faire. Dans une instruction ministérielle du 19 juin, les ministères de l'éducation et de la santé, occupés à l'époque par Pap Ndiaye et François Braun, ont annoncé une campagne de vaccination dans *« tous les collèges publics »*. Mais seulement, vu le statut de l'enseignement privé, dans ceux sous contrat de ce secteur qui sont *« volontaires »*. Côté éducation nationale, on précise que les établissements privés ont dû se *« déclarer candidats »* auprès des rectorats, alors que ceux du public font partie, par défaut, du plan de vaccination. A l'arrivée, 1 500 collèges privés comptent s'engager, sur un total de 1 660 en France. Un *« petit angle mort »*, a concédé M. Rousseau à la radio.

« Je vais vous donner un scoop : on injecte un vaccin, on n'injecte pas le démon », a-t-il dit. Cette vaccination « protège du cancer du col de l'utérus, de la vulve, du vagin, de l'anus... peut-être que certains trouvent ça choquant mais les enfants de 5^e, ils ont tous entendu ça, qu'ils soient dans le public ou dans le privé », a poursuivi le ministre, s'adressant à ceux qui disent que cette vaccination « serait une incitation à la débauche », selon les mots de M. Rousseau. En France comme à l'étranger, le vaccin contre un virus sexuellement transmissible, administré à partir de 11 ans, est la cible de campagnes de désinformation venant, notamment, de groupes religieux. « Que les parents et enfants, en conscience, ne veuillent pas faire la vaccination [qui n'est pas obligatoire], je comprends, mais que des établissements disent “on n'organise pas”, là on a un problème majeur », a pointé le ministre.

« Difficultés d'organisation »

Sur ces collèges, on sait à ce stade peu de choses, sinon que certains, selon l'AFP, se situent dans le Sud-Ouest. Sur leurs raisons, le secrétaire général de l'enseignement catholique, Philippe Delorme, assure qu'elles n'ont rien d'idéologique, et « regrette » la façon dont les choses ont été présentées. « *La raison très majoritaire du refus de certains [établissements] est le surcroît de travail que cela demande*, défend-il. *Nous n'avons pas d'infirmières ni de médecins scolaires.* » Un motif purement logistique, donc. « *Personne n'est venu me dire que c'était une incitation à la débauche sexuelle. Ça ne veut pas dire que ça n'existe pas, mais je ne l'ai pas entendu* », assure encore M. Delorme.

« *Si cette campagne peut faciliter la vie des parents, pourquoi pas ?*, abonde Gilles Demarquet, de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre. *Mais la vocation première d'un collège est d'enseigner, pas d'être centre de vaccination. Je comprends que les difficultés d'organisation puissent être un frein.* » Concrètement, les collèges doivent distribuer la documentation explicative, recueillir le consentement des deux parents et fournir les listes d'élèves volontaires aux agences régionales de santé (ARS).

[Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences](#)

Découvrir

En revanche, la vaccination elle-même ne repose pas sur les personnels scolaires soignants – quand ils sont présents, ce qui est très rare dans le privé – mais sur des équipes dédiées coordonnées par les ARS. « *Nous avons obtenu de ne pas participer au geste de vaccination* », confirme Saphia Guerreschi, du syndicat d'infirmières scolaires SNICS-FSU, qui rappelle que les précédentes campagnes en milieu scolaire contre le virus H1N1 ou le Covid-19 n'ont pas connu de franc succès. « *Les élèves volontaires sont toujours ceux qui se seraient fait vacciner autrement, en ville ou à la pharmacie* », note-t-elle.

Toucher 30 % des élèves de 5^e

Dans l'entourage d'Aurélien Rousseau, on plaide l'apaisement : « *Attention à ne pas caricaturer les postures : 1 500 établissements volontaires, c'est un bon début, on n'en est qu'aux premiers jours de la première année de déploiement.* »

L'objectif affiché, en cette « année 1 », est de toucher 30 % des élèves de 5^e. En France, la vaccination anti-HPV est recommandée chez les filles de 11 à 14 ans depuis 2007, et chez les garçons du même âge depuis 2021. Mais alors que l'objectif est d'arriver à 80 % de couverture vaccinale en 2030, à peine plus de 8 % des garçons et moins de la moitié des filles de 16 ans sont déjà vaccinés.

On fait aussi valoir, au ministère de la santé, que les « *éventuelles résistances idéologiques* » qui peuvent se faire entendre, sur le terrain comme sur les réseaux sociaux, ne relèvent pas uniquement de « *postures religieuses* » : « *Les mouvements antivax donnent de nouveau de la voix sur les questions de santé, dans une période où il est beaucoup question de vaccination* ».

Dans les cabinets des pédiatres, on ne sous-estime pas la « *pédagogie à faire* » autour du sujet. « *Quand on l'aborde en consultation, les parents font tout de suite le rapprochement avec la sexualité*, rapporte Brigitte Virey, du Syndicat national des pédiatres. *C'est un peu comme si, en faisant faire ce vaccin, ils donnaient à leur enfant l'autorisation d'avoir une relation sexuelle. "Onze ans, c'est pas un peu tôt ? ", nous demandent-ils. On explique l'enjeu, l'utilité d'un vaccin en amont. On rappelle aussi qu'à 11 ans, on a une très bonne réaction immunitaire.* »

Cette médecin rappelle par ailleurs que nombre de familles, souvent dans les milieux en difficulté, ont abandonné un suivi médical régulier à cet âge. « *L'intérêt de proposer un vaccin au collège, gratuitement*, dit-elle, *c'est aussi de rattraper ces jeunes-là.* »

[Mattea Battaglia](#) et [Violaine Morin](#)

[Contribuer](#)

Generated with Reader Mode